

# Janusz KORCZAK

De la « **Magna Charta Libertatis** »

à la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**



Par Leslie MALET-SALVADOR.

Ce travail est dédié :

- à Monsieur Janusz Korczak pour son engagement, sa ténacité, son courage, l'amour qu'il portait aux enfants, son combat pacifique pour la reconnaissance du statut et des droits de l'enfant en Pologne comme dans le monde et pour son dévouement et son acte d'amour infini en accompagnant les 200 enfants juifs polonais dans les wagons du train vers les camps de la mort à Treblinka.
  
- aux 200 enfants juifs polonais qui durent supporter tout d'abord, les mauvais traitements, la faim, la peur, l'incompréhension, la violence et l'abandon de l'Etat Polonais lors de leur passage dans le ghetto de Varsovie puis lors du convoi dans le train qui les mena au camp de Treblinka pour y être assassinés.
  
- à tous les enfants dans le monde qui souffrent, qui subissent la maltraitance (bien infligée par des adultes), la faim, la violence physique mais aussi sexuelle, le non respect des droits, la non-scolarisation, le manque de la libre expression et de la libre pensée et par-dessus-tout l'oubli des engagements pris par certains pays au moment de la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

# *SOMMAIRE*

Quelques repères d'histoire

P.1

<b>Biographie de Janusz Korczak</b>	<b>P.5</b>
<b>Comment aimer un enfant – Analyse</b>	<b>P.12</b>
<b>Citations de Janusz Korczak</b>	<b>P.21</b>
<b>L'évolution et la concrétisation des droits de l'Enfant au XXème et XXIème siècles.</b>	<b>P.24</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Janusz Korczak et les droits de l'enfant.</li><li>- Déclaration de Genève.</li><li>- Convention Internationale des Droits de l'Enfant.</li></ul>	
<b>Le travail des enfants dans le monde de nos jours</b>	<b>P.29</b>
<b>Les pires formes de travail des enfants dans le monde Au XXème et XXIème siècles.</b>	<b>P.30</b>
<b>Pourquoi et que faire</b>	<b>P.32</b>
<b>Biographie française de Janusz Korczak</b>	<b>P.34</b>
<b>Sources</b>	<b>P.36</b>

## QUELQUES REPÈRES D'HISTOIRE

→ **Dans l'Antiquité**, le père a droit de vie et de mort sur ses enfants (enfant vient du latin « infans » = qui ne parle pas). Il peut les vendre ou les tuer sans que la loi (et encore moins leur mère) y trouve à redire.

Exemples : les perses enterrent leurs enfants vivants,  
les spartiates jettent les bébés indésirables du haut d'une falaise ...

→ **Au Moyen Age**, période de troubles, de famines et d'épidémies le **taux de mortalité infantile et d'abandon atteint parfois 90%** ! Au VII<sup>e</sup> siècle une coquille de marbre est installée dans chaque église pour y déposer les bébés abandonnés.

Sous la féodalité les seigneurs prennent à leur charge les enfants trouvés pour en faire des serfs et ont alors droit de vie et de mort sur eux.

**La majorité des enfants travaillent dans les champs, les ateliers ou dans les maisons comme domestiques.**

Seuls les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie reçoivent une éducation dispensée par un précepteur.

→ **Au XVIII<sup>e</sup> siècle dit « Siècle des Lumières »** les philosophes défendent deux grandes idées :

↳ L'égalité.

↳ Le bonheur individuel.

Le philosophe **Jean-Jacques Rousseau condamne la mise en nourrice** car celle-ci peut entraîner la rupture définitive avec les parents et causer parfois la mort du nourrisson. **Il conseille l'allaitement et condamne l'embaillotement** qui emprisonne le bébé dans les langes et qui est néfaste à une bonne hygiène.

→ **1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.**

L'Article 1<sup>er</sup> : « **Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit** » ; **ce texte** suppose que l'on s'adresse autant aux enfants qu'aux adultes. La réalité est toute autre, cependant la Révolution Française va peu à peu améliorer leurs conditions de vie :

↳ **En 1793, la Convention présente un Code qui énumère les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants** comme celui de les protéger

↳ La majorité est ramenée de 25 à 21 ans.

↳ Les enfants abandonnés sont pris en charge par l'Etat et deviennent enfants de la patrie.

↳ Les enfants nés hors mariage (bâtards) deviennent des enfants naturels pouvant hériter de leurs parents.

→ **Sous la Monarchie de juillet** (1833) **François Guizot met en place l'école primaire par commune et l'école primaire supérieure pour 6000 habitants.** Cependant, seuls les enfants de bourgeois profitent de ces écoles car les enfants d'ouvriers sont condamnés à travailler pour apporter un salaire à la maison.

↪ 1841 = naissance des écoles de manufactures (l'enfant de moins de 12 ans qui travaille, fréquente 2 heures par jour l'école).

→ **Au XIX<sup>e</sup> siècle la révolution industrielle aggrave terriblement les conditions de travail des enfants.** Ils sont jetés dans les manufactures et les mines où ils travaillent dès l'âge de 8 ans, 8 à 12 heures par jour, mal nourris pour un salaire équivalent au 1/3 ou au 1/4 de celui des adultes.

**De nombreux écrivains (Victor Hugo ...) et hommes politiques condamnent cette situation ; des mesures sont prises :**

↪ 1874 : Interdiction aux manufactures d'embaucher des enfants de moins de 12 ans.

↪ Les enfants de plus de 12 ans ne peuvent pas travailler plus de 12 heures par jour.

↪ Interdiction de les faire travailler la nuit, le dimanche et les jours fériés.

↪ 1892 : âge d'embauche 13 ans révolus et 10 heures de travail quotidien pour les moins de 16 ans.

### → **Évolution de l'école depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**

Il faut attendre la **Loi Falloux (1850)** pour que toutes les communes de plus de 800 habitants ouvrent une école pour filles.

↪ 1880 = Création des lycées de jeunes filles par le député Camille Sée.

↪ 1881-1882 = **Jules Ferry instaure l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans.**

↪ 1924 = Unification des enseignements féminins et masculins.

↪ 1936 = la limite d'âge de scolarisation est repoussée à 14 ans.

↪ 1959 = la limite d'âge de scolarisation est repoussée à 16 ans.

Reconnaissance du baccalauréat féminin comme équivalent à son homologue masculin.

↪ 1968 = écoles publiques mixtes.

→ 1924 : **Déclaration de Genève**, adoptée par la **\*Société des Nations** (SDN), qui évoque les droits des enfants (\* cf. définition page 4).

**Le texte énumère les besoins essentiels de l'enfant et les devoirs des adultes à son égard :**

✓ être nourri, soigné, protégé de toute exploitation.

✓ être encouragé s'il est handicapé.

✓ être recueilli s'il est abandonné.

✓ être secouru s'il est en détresse.

✓ le tout sans discrimination de race, de nationalité ou de croyance.

→ 1959 : en novembre les 78 pays membres de l'ONU (Organisation des Nations Unies) adoptent la **Déclaration des Droits de l'Enfant** qui comprend 10 **droits fondamentaux :**

✓ Le droit à la vie.

✓ Le droit à la santé.

✓ Le droit à l'éducation.

- ✓ Le droit à la famille.
- ✓ Le droit à la protection contre le racisme.
- ✓ Le droit à la protection contre les abus sexuels et la maltraitance.
- ✓ Le droit à la protection contre l'exploitation par le travail.
- ✓ Le droit à la protection contre la guerre et les privations de libertés.
- ✓ Le droit à l'identité culturelle et religieuse.
- ✓ Le droit à l'expression.

→ **1989** : 20 novembre, **adoption à l'unanimité par \*l'ONU de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)** qui reconnaît clairement que les **enfants sont des sujets de droit comme les adultes** (\*cf. définition page 4).

Cette convention compte **54 articles** très détaillés sur les droits des enfants dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Depuis 1996, le 20 novembre est devenu en France la Journée Nationale des Droits de l'Enfant et depuis 2000, la Journée Européenne des Droits de l'Enfant.

**Aujourd'hui 192 des 194 pays qui composent l'ONU ont ratifié la CIDE.**

Seuls la **Somalie** et les **Etats-Unis** ne l'ont pas encore fait :

La première, à cause de la guerre civile qu'elle traverse ; les seconds, parce qu'ils ne veulent pas s'engager sur un texte qui interdit la peine de mort pour les mineurs.

Néanmoins, il faut rester vigilant car ratifier un texte ne signifie pas respecter les articles à la lettre. Il reste beaucoup à faire, cependant des progrès ont été accomplis grâce à la Convention.

## Définition :

La **Société Des Nations** (SDN) est un **organisme international** créé en 1919.  
Son objectif : maintenir la paix dans le monde et développer la coopération entre les peuples. C'est l'ancêtre de l'ONU.

**ONU** : création de l'**Organisation des Nations Unies** en juin 1945 à **San Francisco** avec pour idée principale : empêcher les guerres et développer la coopération entre nations.

**Le siège est à New York et compte 194 pays membres.**

## **Janusz KORCZAK** (Varsovie 1878 – Treblinka 1942).

**1878** : Henryk Goldzmit naît à Varsovie, la capitale de la Pologne, le **22 juillet**, dans une famille juive, aisée, laïque et assimilée de longue date. Son père est un grand avocat.

Surprotégé, il n'a pas le droit de descendre jouer dans la cour avec les enfants pauvres. Son canari en cage, sa grand-mère (sa seule confidente jusqu'à l'âge de 14 ans) et la cuisinière, une conteuse extraordinaire, marqueront sa petite enfance et sa vie entière.

Scolarité : une gouvernante française jusqu'à 7 ans, l'école primaire russe « stricte, assommante et sévère » où les enfants sont encore fouettés, le lycée russe. Il en retiendra surtout l'absence totale de respect des adultes à l'égard des enfants et un profond ennui.

**1890** : Son Père est **interné** à l'asile d'aliénés de Tworki. **À 12 ans**, Henryk doit subvenir aux besoins de sa famille ruinée. Il devient précepteur et il découvre ainsi la pédagogie.

**1898** : À l'occasion d'un concours littéraire, il choisit pour pseudonyme : **Janusz Korczak**. Il commence des études de médecine à l'Université de Varsovie.

**1901** : Il décrit la misère des enfants les plus pauvres et il leur consacre son premier livre : **Les enfants de la rue**.

**1904** : Korczak assure le poste d'interne à l'Hôpital pour enfants de Berson et Bauman, tout en continuant ses études de médecine.

**1905** : Ayant obtenu son diplôme de médecin, Korczak est mobilisé dans l'armée russe en guerre contre le Japon, et envoyé en Extrême-Orient, où il s'intéresse au système scolaire et à la situation de la population civile.

**1906** : À son retour du front, il travaille dans un **hôpital pour enfants** pauvres de Varsovie (rue Sliska) et il ouvre un cabinet privé. Passionné et dévoué, il devient un médecin très recherché.

**1907** : Le travail d'éducateur, dans une colonie de vacances pour enfants juifs, au village Michalowka, lui fournit un nouveau terrain d'observation et donne lieu au livre Joski, Moszki et Srule (Prénoms juifs).

Il part ensuite en voyage d'études à **Berlin**, puis en Suisse. Parmi ses articles et essais (dont l'un porte un titre français : « **Savoir vivre** »), « **L'école de la vie** » fait événement et est publié dans deux revues. Il s'agirait de sa première réelle contribution pédagogique.

**1908** : Lors d'un séjour dans une colonie de vacances pour enfants catholiques à wilhelmowka, Korczak rencontre **Stefania Wilczynska**. Elle partage avec lui son rêve de construire un lieu idéal pour les enfants pauvres. Korczak écrit « **Colonie de vacances** » (tome 1 et 2).

**1909** : Il entre en contact avec la société Aide aux orphelins qui s'occupe des orphelins juifs à Varsovie. Il devient membre de la direction de cette société et un des promoteurs de la construction d'un orphelinat modèle.

**1911** : 26 mai = le plan de construction de l'orphelinat est approuvé. Il obéit aux principes sociaux et pédagogiques modernes. Korczak veille à ce que les besoins individuels des enfants soient satisfaits et que la possibilité de liens étroits entre la vie intérieure et le milieu extérieur (contacts avec des enfants de la ville, des membres de la famille des anciens pupilles) soit assurée.

C'est probablement au cours de la même année que Korczak visite des établissements pédagogiques et un orphelinat à Londres. Il prend alors la décision de ne pas fonder son propre foyer : « Un esclave n'a pas le droit d'avoir des enfants. Moi, juif polonais sous l'occupation tsariste ... J'ai choisi l'idée de servir l'enfant et sa cause ... ».

**1912** : Korczak quitte l'hôpital où il avait travaillé pendant sept ans, et devient **directeur de la Maison de l'orphelin « Dom Sierot »** (établissement mixte).

7 octobre = Korczak, Stefania Wilczynska – éducatrice en chef- et les pupilles s'établissent dans leur nouvelle maison, 92 rue Krochmalna. Korczak et Stefania ne touchent aucune rémunération pour leurs services. Dès ce moment, leur vie sera liée pour toujours à la Maison de l'orphelin. Pour le meilleur et pour le pire. Jusqu'à la fin.



**Dom Sierot.**



**1913** : Le 27 février = inauguration solennelle de la Maison de l'orphelin. Korczak transforme graduellement l'orphelinat en une société d'enfants, organisée d'après **les principes de justice, de fraternité, d'égalité en droits et obligations**. Il crée un système d'éducation où chaque enfant devient « **maître de la maison, travailleur et dirigeant à la fois** ».

**1914** : Lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, Korczak part pour le front, comme médecin-chef adjoint de l'hôpital divisionnaire. C'est Stefania qui se charge de la direction de la Maison de l'orphelin. Malgré de grandes difficultés matérielles, elle continue l'œuvre éducative de Korczak.

**1915-1917** : Korczak travaille dans les hospices ukrainiens pour enfants, près de Kiev. Il recueille des observations concernant l'enfant à l'école maternelle et pendant les premières années du primaire.

En 1915, lors d'une courte permission, Korczak participe à la vie d'un internat pour garçons polonais à Kiev, dirigé par **Maryna Falska**, avec qui il collaborera plus tard en Pologne.

**1918** : Année de l'indépendance de la Pologne. Des quatre années de guerre sur le front, il ramènera un ouvrage-clé, son célèbre **traité de pédagogie : Comment aimer un enfant**.

**1919** : En novembre, il inaugure « **Nasz Dom** » (**Notre Maison**) à Pruszkow (à 25 km de Varsovie), un orphelinat pour les enfants ouvriers des quartiers les plus pauvres de Varsovie, dirigé par Maryna Falska. Korczak y introduit son système d'éducation.

**1921** : Époque heureuse ! Les deux établissements marchent bien. Leurs visiteurs, nombreux, qui viennent aussi de l'étranger, décrivent en premier lieu la joie des enfants. Korczak y a mis ses idées en pratique. **L'autogestion pédagogique régit entièrement leur fonctionnement interne et les deux maisons ont leur Parlement, leur tribunal d'arbitrage et leurs journaux d'enfants.**

Un rêve de Korczak se réalise : la société Aide aux orphelins bénéficie du don d'un terrain à Goclawek, près de Varsovie, dont les bâtiments seront transformés en un centre de vacances destiné aux pupilles de la Maison de l'orphelin et aux enfants d'autres établissements éducatifs. Cette **colonie de vacances** sera nommée **Rozyczka (Petite Rose)**.

À cette époque Korczak vit à **Dom Sierot**, qui accueille 107 enfants de 7 à 14 ans (51 garçons, 56 filles).



Janusz Korczak entouré d'enfants (La Maison de l'orphelin).

**1922** : Korczak organise des cours pour les éducateurs, les mères, les jardinières des écoles maternelles et les moniteurs de colonies de vacances. Il collabore avec l'Institut national de pédagogie spéciale, où il donne des cours jusqu'au commencement de la Seconde Guerre mondiale.

**1923** : La Maison de l'orphelin accepte aussi des **étudiants en pédagogie** qui sont logés et nourris et, en échange, travaillent avec les enfants pendant trois heures par jour. Sous la direction de Korczak seront ainsi formés de futurs éducateurs. Ce système fonctionnera jusqu'en 1937.

Korczak publie l'article « Puniton criminelle » où il s'oppose aux châtimens corporels et à la privation de nourriture, très souvent appliqués dans les internats.



**Janusz Korczak et les étudiants.**

**1926** : Création de « Maly Przegląd » (la « Petite revue »), un journal national d'enfants et d'adolescents qui ne compte qu'un seul adulte au Comité de rédaction (Janusz Korczak lui-même).

**1928** : **Nasz Dom (Notre Maison)** est installé à **Bielany** (Varsovie) grâce à une fondation privée (pour 120 enfants).

Korczak publie son célèbre pamphlet « **Le droit de l'enfant au respect** », bientôt suivi de « **Les règles de la vie** », deux textes fondateurs des droits de l'enfant : un pamphlet pour les adultes, un guide pour les enfants.

**1930** : Korczak est invité à collaborer à l'Institut national de formation d'instituteurs. Il y donne des cours et dirige des travaux pratiques jusqu'en 1935.

**1933** : À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la société Aide aux orphelins, Korczak publie dans le recueil du jubilé « **Le règlement de la Maison de l'orphelin** », une sorte de **Constitution de droits et obligations des pupilles et des éducateurs**. (« Le directeur et l'éducatrice en chef sont responsables devant les enfants de l'accomplissement strict des lois en vigueur », déclare, entre autres, le règlement).

**1934** : La situation matérielle de la Maison de l'orphelin devient difficile.. Korczak lance un appel aux bonnes volontés pour soutenir la société Aide aux orphelins.

Publication d'un nouveau roman fantastique pour enfants : **Jojo le sorcier**.

**Juillet 1934** = **Korczak part pour trois semaines en Palestine**, afin de rendre visite à ses anciens pupilles et collaborateurs qui y sont établis. Il est impressionné par le dynamisme et l'organisation de la vie des membres des coopératives agricoles (le Kibboutz = Ein Harod).

**Korczak fait ses débuts à la radio**. Ses émissions s'appellent « **Les petites causeries du vieux docteur** » ; il raconte des histoires, répond aux confidences, commente et discute des problèmes intéressant les jeunes, les éducateurs, les parents. Il reçoit une multitude de lettres et publie ses réponses dans la revue « **L'Antenne** ».

**1936** : Second voyage en Palestine. À son retour, Korczak constate que la situation de la Maison de l'orphelin devient de plus en plus précaire.

Ses émissions à la radio polonaise sont suspendues pour cause avouée d'**antisémitisme**.

Il est alors la cible de la presse de droite, qui y trouve des arguments supplémentaires pour démontrer que « **le vieux docteur et le grand Korczak, le prétendu polonais, sont Henryk Goldszmit le Juif, à qui on continue cependant de confier l'éducation des enfants polonais** ». Il envisage alors de partir pour la Palestine, mais finalement décide de rester.

**1937** : Korczak continue la lutte pour sauver la Maison de l'orphelin. Il publie dans **Notre Revue** un appel : « **Pour sauver les enfants** ».

**1938** : La radio polonaise reprend la collaboration avec Korczak. Il présente un cycle : « **Conversations avec un ami** » qui sera publié ensuite dans **L'Antenne** (« La solitude de l'enfant ; la solitude de la jeunesse ; la solitude de la vieillesse »).

**1939** : **Juin** = Korczak accompagne ses pupilles, ainsi que les enfants de trois autres internats juifs, à Goclawek, à la **Petite Rose**.

**Octobre** = **Les nazis ordonnent la création du ghetto pour la population juive**. Malgré les efforts désespérés de Korczak, les orphelins sont transférés à l'ancienne école de commerce, 33, rue Chlodna, bâtiment inadapté à un internat de cent cinquante enfants. On organise l'enseignement scolaire sur place, les enfants éditent un journal mural, travaillent dans différentes sections.

**Arrêté par les Allemands et enfermé dans la terrible prison de Pawiak** (pour avoir exigé la restitution d'une cargaison de pommes de terre, destinée aux enfants), Korczak est libéré sous caution, payée par ses amis. Il consacre des journées entières à recueillir des dons afin d'assurer la survie de la Maison de l'orphelin.

**1941** : Le territoire du ghetto ayant été réduit, l'orphelinat est obligé de déménager à nouveau. On lui attribue le **bâtiment de l'ancien Club de commerçants, 9, rue Sliska**, beaucoup trop petit pour loger les enfants (leur nombre a augmenté jusqu'à **deux cents**). Korczak et Stefania y organisent pourtant la vie, l'enseignement et les jeux de leurs pupilles. **Korczak rejette les propositions de ses amis (Maryna Falska et Newerly) qui veulent lui trouver une cachette du côté « aryen » de Varsovie.**

**1942** : Il est arrêté encore une fois pour avoir refusé de porter le brassard distinguant les juifs. Libéré grâce aux efforts d'un ami influent, il persiste dans sa décision de ne jamais porter le brassard.

**Malade et épuisé**, il se charge pourtant d'un autre orphelinat, **39, rue Dzielna, où près de six cents enfants sont menacés de mort par suite de maladies et de manque de nourriture** (« une maison préfunéraire pour enfants », comme il l'appelle). Korczak réussit à rendre l'atmosphère moins pénible, à atténuer la faim et à assurer un peu d'hygiène, tout en luttant contre la démoralisation du personnel. Il habite toujours dans la Maison de l'orphelin, rue Sliska.

**À partir de mai 1942**, il écrit son journal **la nuit** (qui sera publié après la guerre), document autobiographique bouleversant, témoignage sobre et irréfutable des atrocités nazies.

**8 juin** = **cérémonie de consécration du drapeau vert** (couleur de l'espoir, couleur de la nature) de la Maison de l'orphelin. Les enfants prêtent serment de « **cultiver l'amour pour les êtres humains, pour la justice, la vérité et le travail** ».

**18 juillet** = la Maison de l'orphelin donne une représentation théâtrale. Les enfants jouent le drame **Le Courrier de Rabindranath Tagore**, interdit par la censure nazie. Interrogé sur le choix de cette pièce (représentant un enfant malade, enfermé dans sa chambre et qui meurt en rêvant de courir par les champs), **Korczak répond qu'il est nécessaire d'apprendre à accepter la mort avec sérénité.**

**22 juillet** = l'anniversaire de Korczak coïncide avec la **première journée de « liquidation » du ghetto**. Les rafles commencent dans les rues ; trois fois Korczak est pris et emporté par « **la charrette de la mort** ». Chaque fois, il est renvoyé à son domicile.

**4 août** = Korczak, Stefania, les éducateurs et deux cents orphelins sont amenés à la « **Place de transbordement** » (d'où partent des trains pour les camps de la mort). On les enferme dans des wagons. Ils sont transportés au **camp d'extermination de Treblinka, où tous, aussitôt arrivés, furent assassinés.**



**Mémorial Yad Vashem.  
Korczak and Children.**



## Comment aimer un enfant.

**Auteur** : Janusz Korczak

**Collection** : Réponses

**Edition** : Robert Laffont

Dans son livre intitulé « Comment aimer un enfant » Janusz Korczak a divisé ses réflexions, son travail, ses constatations en quatre grandes parties.

La première partie a pour titre **L'enfant dans sa famille** et compte 116 chapitres où Janusz Korczak énonce l'apprentissage de la vie d'un enfant du moment où il fait encore partie de sa mère en passant par l'enfance et l'adolescence. Les questions que tous parents se posent un jour ou l'autre sont posées et détaillées dans cette première partie.

La deuxième partie **Internat** compte 85 chapitres. Janusz Korczak détaille la vie dans un internat que ce soit celle d'un enfant (ses joies, ses peines, ses actions ...) ou bien celle d'un éducateur confronté à la réalité, aux responsabilités et aux questions permanentes qui reflètent non pas son incapacité mais plutôt le désir de comprendre pourquoi il est si difficile d'établir un lien entre l'enfant et l'éducateur ?

Dans la troisième partie **Colonies de vacances** composée de 49 chapitres Janusz Korczak expose toutes les situations qu'un éducateur ou un enfant peuvent vivre lors d'un séjour en colonies de vacances. Les comportements, les attitudes, les réactions, les erreurs y sont décrites sans aucun parti pris ni esprit de vengeance ou de méchanceté. Janusz Korczak reste juste.

La quatrième partie intitulée **La maison de l'orphelin** n'est pas construite comme les trois parties précédentes. Elle est composée de 5 chapitres suivis des mesures mises en place autant par le personnel que par les enfants eux-mêmes. J. Korczak y détaille divers principes comme le tableau, la boîte aux lettres, l'étagère, le balai-brosse, le comité de tutelle, les réunions-débats etc. Pour finir par la création et la mise en place d'un tribunal et puis d'un conseil juridique avec l'élaboration d'un



code, d'articles, de lois, tous cela avec les enfants bien sûr et dans l'intention et l'espoir de rendre plus citoyens et plus autonomes des enfants encore un peu hostiles à une certaine vie sociale.

## Mon analyse suite à l'étude de cet ouvrage :

Afin de donner mon opinion sur le livre de Janusz Korczak j'ai décidé d'aborder mon interprétation partie après partie.

✿ Concernant la **première partie l'enfant dans sa famille**, je n'ai nullement été choquée par ce que je lisais bien au contraire j'avais l'impression de me replonger dans mon enfance. Cela m'a permis d'analyser mes pensées concernant le monde de l'enfant, ainsi que de faire ma propre analyse sur certains passages de ma vie d'enfant.

Janusz Korczak énonce des faits, des réflexions avec une telle clarté, sans aucune prétention. On se surprend à lire avec envie un livre qui malgré sa date d'écriture (1913) reste d'actualité et nous permet de sentir que l'on peut toujours s'améliorer et par conséquent établir de meilleures relations entre enfant et adulte, entre parent et enfant.

Toutefois j'ai ressenti pendant la lecture de cette première partie que les parents pouvaient s'offusquer des dires de J. Korczak. Il est vrai que c'est difficile d'être de bons parents. Korczak ne dit pas qu'il n'y a que des mauvais parents mais que bien souvent une relation parent-enfant débute mal parce que dans l'éducation, on n'a pas laissé et favorisé assez de place à l'écoute, à la liberté, aux souhaits et à la réalisation des projets des enfants.

Cela peut aussi faire peur et démotiver l'idée d'avoir un enfant. Dans ce cas il faut lire et relire cette partie car son but n'est pas d'incriminer les parents mais plutôt de les aider dans leur parcours d'éducateur.

« **Non, ni aux mois de grossesse, ni aux heures d'accouchement l'enfant n'est à toi** », Korczak s'adresse ici à la mère afin qu'elle comprenne que malgré l'amour immense qu'elle porte à son enfant, il ne lui appartient pas.

Pour Korczak, l'enfant est une personne à part entière, dotée d'un raisonnement, d'une réflexion, d'un corps, de désirs et d'autonomie :

« **Seules, notre ignorance et une observation superficielle nous empêchent de voir chez un nouveau-né une personnalité bien définie faite d'un tempérament, d'une intelligence bien à lui et de la somme de ses expériences existentielles** ».

Les parents sont présents en tant que guides, référents et l'enfant absorbe leur enseignement mais n'est pas pour autant leur « propriété », leur « chose » ou leur « esclave ». Bien souvent la naissance d'un enfant développe ou exacerbe un mode de pensée et d'attitudes chez les parents, qui interrogent voire rendent perplexe. La vie au quotidien des parents est complètement changée, ils ont de nouvelles responsabilités, une éducation à délivrer. Finalement ce nouveau statut « de parents » leur apporte de la joie mais surtout fait naître une source de stress, de peurs et d'incompréhensions énormes. Les parents veulent rester fermes dans leurs convictions et leur mode d'éducation, même si cela ne génère que conflits, disputes et souffrances que ce soit chez l'adulte comme chez l'enfant.

Korczak démontre que chaque être humain dès sa naissance est unique avec une intelligence, une sensibilité, un physique qui lui sont propres. Une éducation basée sur l'amour, l'écoute, la présence et le partage est donc possible et favorise au sein de la famille de meilleures relations où chacun a sa place ainsi que le droit de s'exprimer et d'expérimenter. Pour étayer sa pensée Korczak cite au chapitre n°37 la « **magna charta libertatis** », qui est le premier écrit, la base des droits de l'enfant :

- 1°) Le droit de l'enfant à la mort.
- 2°) Le droit de l'enfant à vivre sa vie d'aujourd'hui.
- 3°) Le droit de l'enfant à être ce qu'il est.

Korczak a une analyse et une observation très précises et bien ciblées concernant les différentes périodes du développement de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à son entrée dans le monde adulte. Nous retrouvons dans ses explications et ses recherches des thèses qui ont été soulevées puis agrémentées et améliorées en premier lieu par Sigmund Freud qui a divisé en deux grandes parties les phases du comportement chez l'enfant :

1°) Le développement psycho-affectif qui prend en compte la psychologie, la sensibilité, les sentiments, la personnalité, le développement érogène et « sexuel », les relations, la place de l'enfant au sein de la famille, d'un groupe, de la société.

2°) Le développement intellectuel qui est basé sur les acquisitions cognitives et intellectuelles de l'enfant et ce à tous les stades (âges) : utilisation des symboles, intuition, évolution du jugement moral, réalisation d'opérations concrètes, régression de l'égoïsme, représentation du monde, réalisations d'opérations formelles, initiation à des « rites » lors de la puberté et vers le passage dans le monde adulte.

Korczak reprend à travers ses petits chapitres les différentes périodes du développement cognitif et psychologique de l'enfant avec des paroles plus adaptées à tout un chacun. Nous réalisons donc et pour l'époque cela a dû déclencher des réactions passionnées et opposées que l'enfant est doté d'une conscience dès sa venue au monde ; ce n'est pas un « paquet » inerte, dépourvu de sentiments et incapable de réactions physiques, psychiques et intellectuelles progressives à tout âge. Chaque enfant a sa propre cadence dans sa croissance, il ne sert à rien de vouloir forcer ou bousculer l'enfant dans son apprentissage car son développement s'établira et évoluera selon sa constitution et ses dispositions personnelles et voire « génétiques ».

Pour terminer cette partie je retiendrai une phrase de J. Korczak :

« **La vie donne corps aux rêves. C'est à partir des rêves que se construit la réalité** ».

✿ J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt la **deuxième partie** intitulée : **Internat**. Tout d'abord, parce que je ne connais pas la vie en internat et j'ai pensé que ces écrits me donneraient un aperçu de ce type d'établissement.

Puis j'étais curieuse de lire les pensées et les réflexions de J. Korczak à ce sujet. Je dois dire que je n'ai pas été déçue et que chapitre après chapitre j'avais une vision bien claire de la vie dans un internat du début du XX<sup>e</sup> siècle en Pologne.

En lisant cette deuxième partie j'ai tout de suite pensé au film de Gérard Jugnot « Les choristes ». Je sais que ce n'est qu'une histoire sur bande mais je trouve ça tellement proche de la réalité du moins à cette époque. La publicité faite autour des internats ou des orphelinats n'a jamais été très bonne ni très gratifiante. Moi-même j'ai longtemps pensé (lorsque j'étais enfant ou adolescente) que c'était un lieu de misère, de dictature et d'oubli. Pour moi le visage de l'internat n'était que larmes et grilles. Mais je me rends bien compte que les préjugés sont faux et qu'on ne peut parler de l'internat que lorsqu'on l'a connu.

Le travail d'un éducateur y est plus que méritant à condition d'avoir la foi en ce que l'on fait même dans les moments les plus durs : c'est un sacerdoce, une noble vocation.

Il est vrai qu'il y a un écart dans la relation entre un enfant et un éducateur (par peur, par incompréhension ...) mais je suis persuadée que les choses changeront comme cette partie m'a éclairée sur certains coins sombres de mes idées toutes faites. Je retiendrai une phrase de J. Korczak (p.158 chapitre 8) :

« **Apprends à te connaître avant de prétendre connaître les enfants. Mesure les limites de tes capacités avant de fixer celle des droits et des devoirs des enfants** ».

J. Korczak débute ce chapitre en dédiant son travail aux cent orphelins garçons et filles vivant dans l'orphelinat pour enfants juifs « **Le Refuge** », créé par Korczak lui-même en 1911 à Varsovie (Pologne).

L'internat est un thème cher à Korczak qui essaie d'en montrer la réalité d'un point de vue interne à l'établissement avec ses manques, ses points faibles, l'abandon d'aides financières, sociales et humaines de l'État Polonais. Pour décrire la situation Korczak compare l'internat à une « **prison-caserne** » ; nous comprenons donc la motivation, l'acharnement de Korczak afin d'améliorer les conditions de vie au sein de l'internat et d'informer les autorités afin de les responsabiliser ou du moins les sensibiliser.

Ce chapitre est dirigé essentiellement vers l'éducateur exécutant sa tâche au sein d'un internat. Nous voyons bien que ce n'est pas une mission de tout repos et que « l'énergie et la remise en question » sont les maîtres mots pour le poste d'éducateur. Korczak a ciblé ses explications car il décrit à juste titre que l'éducateur est bien souvent dépassé par la situation (humaine, financière, pédagogique, matérielle), voire perdu et découragé. Cette phase déstabilisatrice chez le « jeune » éducateur est quelque part obligatoire et formatrice ; il doit apprendre, faire ses preuves, comprendre, analyser, se questionner pour aboutir à des solutions, des explications ou des incertitudes qu'il pourra évaluer et partager avec d'autres collègues :

« **La vérité naît dans la souffrance** ».

Korczak s'adresse à l'éducateur :

« **Ne t'applique pas à devenir un éducateur austère, une comptabilité psychologique dans le cœur et un code pédagogique dans la tête. Tu jouis d'un allié merveilleux : la jeunesse, et tu voudrais faire appel à cette grincheuse empotée qu'est l'expérience** ».

✿ En lisant la **troisième partie Colonies de vacances** j'ai fait le rapprochement avec la seconde partie. J'ai trouvé qu'elles étaient complémentaires et qu'on ne pouvait pas dissocier les deux.

Janusz Korczak a une écriture accessible ce qui permet de se projeter avec intérêt dans ses réflexions.

Il est vrai comme il l'énonce que le monde d'une colonie de vacances ressemble assez à celui d'un internat avec le dépaysement et une ambiance de loisirs en plus.

On y retrouve aussi tous les comportements d'enfants c'est-à-dire le gentil, l'inconsolable, le stratège, le menteur, le violent, l'habile, le bébé ou le petit débrouillard ...

Janusz Korczak nous fait part de son expérience en tant qu'éducateur-animateur lors d'un séjour d'un mois au sein d'une colonie de vacances et responsable d'un groupe d'une trentaine d'enfants. Korczak nous montre sans honte, son désarroi, son manque d'expérience pédagogique et éducative avec les enfants et ce malgré ses connaissances et son métier de médecin :



« Une colonie d'été n'est, ni plus ni moins, qu'un internat où vos tâches sont, certes, agréables mais difficiles. On vous confie ici, d'un seul coup, un important groupe d'enfants, alors qu'ailleurs, ils intègrent un à un ou par petits groupes une collectivité déjà existante et organisée ».

L'auto-apprentissage de J. Korczak donne à sa démarche une évolution positive, il acquiert les outils nécessaires pour devenir un éducateur attentif, aimant et soucieux auprès des enfants. Cette initiative permet donc à chaque éducateur et/ou professionnel de l'enfant de se constituer une « réserve d'acquis », de connaissances comme un service d'archives où l'on peut puiser à tout moment et répondre ainsi à l'attente des enfants, de l'équipe éducative et bien sûr de soi-même :

« Riche d'expériences acquises lors d'un premier séjour, on va de succès en succès lors du second, et la satisfaction qu'on en éprouve encourage à aller de l'avant ».

Pour l'éducateur l'inconvénient dans une colonie de vacances c'est qu'il faut qu'il connaisse tous les enfants pour seulement un mois et puis après on oublie. Alors que dans un internat, l'éducateur côtoie les mêmes enfants pendant une année. Je retiens donc cette phrase de J. Korczak :

« un éducateur se doit de bien connaître chacun des enfants qui lui sont confiés, sinon il n'est qu'un mauvais éducateur ».

La vie en colonie de vacances pour l'éducateur est un vrai parcours sportif sans aucun moment de repos. Il doit gérer les actifs, voire les très actifs et motiver les passifs ; tout ça sous la houlette d'un maître mot : la confiance. Bien sûr ce n'est pas aussi facile qu'on croit mais lorsque l'envie est forte, l'éducateur est stimulé et aboutit à un résultat des plus positifs autant pour lui que pour les enfants :

« la confiance en soi et la capacité de voir de loin ont toujours quelque chose de serein et s'accompagnent d'indulgence, alors que l'inexpérience est boudeuse et sujette à des sautes d'humeur ».

« Un éducateur à qui les pieds sales des enfants donnent la nausée, qui ne supporte pas les mauvaises odeurs, qu'un pou trouvé sur son manteau bouleverse pour toute la journée, cet éducateur devrait au plus vite changer de métier. Qu'il aille dans le commerce, dans l'administration, où il veut, mais qu'il quitte l'école primaire ou l'internat, car il n'y a rien de plus humiliant que devoir gagner son pain avec dégoût » : cette affirmation résume parfaitement la réflexion, la pensée de Janusz Korczak sur l'attitude, l'engagement et la motivation d'un éducateur au sein d'une colonie de vacances ou d'un internat ; il n'y a rien à rajouter !

✿ La quatrième et dernière partie de ce livre **la Maison de l'orphelin** est vraiment proche de la réalité cela malgré le siècle qui sépare le monde de l'enfant d'aujourd'hui avec celui qui a permis à J. Korczak d'écrire ses observations et faire comprendre certains comportements d'enfants.

« Le bon fonctionnement d'un internat au niveau du quotidien dépend du bâtiment qui l'abrite et du terrain sur lequel il est construit » : cette réflexion de J. Korczak m'interpelle et me fait indéniablement penser à celle très proche d'un autre pédagogue **Rudolph STEINER** (1861-1925), qui était également soucieux des matériaux utilisés, de l'architecture et de l'organisation d'un établissement comme une école ou un internat. R. Steiner poussait plus loin sa réflexion en affirmant que les formes géométriques d'une pièce (pas d'angle droit chez Steiner) ainsi que sa superficie, les couleurs, la lumière, dégageaient une source

d'énergie qui pouvait être bénéfique ou pas aux enfants selon la disposition et la construction du lieu et du bâtiment.

Janusz Korczak a baptisé la Maison de l'orphelin « **Le Refuge** » qui compte parmi ses hôtes 100 enfants environ au bout de la première année dans ce lieu suite à un déménagement (50 enfants au départ). Passer de 50 à 100 enfants demande une réorganisation de tout le fonctionnement de l'orphelinat autant chez les enfants que pour l'équipe encadrante, technique et pédagogique. Korczak n'a pas pris les décisions seul, sans réfléchir, bien au contraire ; il s'est toujours appuyé sur son équipe et bien évidemment sur les idées, les initiatives, les remarques des enfants. Cela afin que le « Refuge » soit un orphelinat accueillant, respectueux, digne, formateur et « démocratique » autant chez les adultes que chez les enfants :

« **Au bout d'une année, la nouvelle organisation était mise en place. Nous triomphons : une seule intendante, une seule éducatrice, un concierge et une cuisinière pour une centaine d'enfants. Nous avons échappé à la tyrannie du personnel habituel des orphelinats. C'est l'enfant qui est devenu chez nous, l'hôte, l'employé et le directeur de la maison** ».

Voici énuméré dans sa généralité l'œuvre des enfants permettant ainsi un fonctionnement meilleur au sein de la Maison de l'orphelin :

✓ **Le tableau** (p.284) : « A une place bien visible, pas trop haut, un tableau est accroché au mur sur lequel, à l'aide de punaises, nous fixons toutes sortes de communiqués et d'annonces ... Tous ces communiqués, annonces et avertissements étaient affichés aussi bien par les enfants que par les adultes. On y trouvait de tout. Le tableau vivait ... Le tableau donnait des possibilités d'initiative quasi illimitées à l'éducateur et aux enfants ».

✓ **La boîte aux lettres** (p.285) : « Sert aussi d'enseignement utile aux enfants. Ils apprennent grâce à elle :

1. À attendre une réponse au lieu de l'exiger sur-le-champ et à n'importe quel moment.
  2. À faire la part des choses : distinguer parmi les vœux, leurs peines, leurs doutes, ce qui est important de ce qui l'est moins. Écrire une lettre suppose une décision préalable (il n'est pas rare d'ailleurs que l'enfant veuille retirer la lettre qu'il a glissée dans la boîte).
  3. À réfléchir, à motiver une action, une décision.
  4. À avoir de la volonté (il faut vouloir pour savoir).
- Écris-le, tu pourras mettre ton mot dans la boîte.
  - Je ne sais pas écrire.
  - Alors fais-toi aider par quelqu'un qui sait ... »

« Or, je peux l'affirmer : la boîte aux lettres non seulement ne gêne pas la communication orale mais, tout au contraire, elle la facilite. Elle fait gagner du temps à l'éducateur qui peut ainsi consacrer une partie de sa journée aux enfants qui ont besoin d'un long entretien confidentiel et affectueux ».

✓ **L'étagère** (p.287) : « On pourrait mettre un dictionnaire, un choix de proverbes, une encyclopédie, le plan de la ville, quelques anthologies, un calendrier, de petits manuels pratiques (tennis, football, etc.) et quelques jeux de société ».

✓ **La vitrine aux objets trouvés** (p.289) : « À la Maison de l'orphelin nous avons trouvé la solution sous la forme d'une simple boîte où l'on met tout ce qui vient d'être trouvé ; le contenu de la boîte est ensuite transféré à la vitrine et c'est le

surveillant qui, à l'heure convenue, est chargé de remettre les biens égarés à leurs propriétaires ».

✓ **La boutique** (p.291) : « Les besoins multiples des enfants pour justifiés qu'ils soient, n'en sont pas moins pour le personnel de l'internat une véritable calamité : on défile du matin au soir pour réclamer cahiers, crayons, plumes, lacets, dés à coudre, boutons, savons ... D'où la nécessité d'une boutique. Cela peut-être une petite pièce, une armoire, même un simple tiroir suffirait ».

✓ **Le balai-brosse** (p.291) : « Ici, le titre aurait dû être : Les permanences. Mais j'ai préféré mettre « le balai-brosse » afin de souligner que tant que nous n'aurons pas imposé à la société le respect du balai, de la serpillière, du seau et de la pelle, les permanences ne représenteront pas grand-chose aux yeux de quiconque ... Chaque permanence a ses bons et ses mauvais côtés. Partout une bonne entente est nécessaire. Chaque nouveau travail prépare à l'enfant quelques surprises agréables et quelques difficultés qu'il lui faudra surmonter ».

✓ **Le comité de tutelle** (p.294) correspondances entre un enfant et un tuteur ou tutrice au sein de la Maison de l'orphelin afin d'échanger des idées, des questions, des souhaits, des conseils. La correspondance utilisait comme outil de petits carnets. Dans l'exemple cité le garçon a neuf ans et sa tutrice douze. L'objectif de cette démarche est double :

- Orienter, guider l'enfant qui se trouve en demande.
- Responsabiliser et instaurer sa confiance auprès du tuteur qui n'est pas forcément un adulte.

✓ **Les réunions-débats** (p.297) : « Les réunions-débats peuvent constituer un bon moyen de communication entre l'éducateur et les enfants. Elles mobilisent la conscience collective et peuvent aider à résoudre certains problèmes particulièrement épineux ou douloureux ... Une vraie réunion-débat doit être libre de toute pression et de toute arrière-pensée ; il faut que les enfants puissent s'y exprimer librement devant un éducateur honnête et attentif ».

✓ **Le journal** (p.299) : « Il faudrait que tout établissement éducatif ait son propre journal. Autrement, c'est le désordre ; le personnel tourne en rond, les enfants sont mal suivis, tout se fait au hasard et arbitrairement, sans tenir compte des traditions, sans respect des souvenirs, sans une politique d'avenir cohérente ».

✓ **Tribunal d'arbitrage** (p.299) : « La place que je consacre dans ce livre, aux tribunaux d'enfants peut sembler à certains démesurée ; c'est que j'y vois, moi, le premier pas vers l'émancipation de l'enfant, vers l'élaboration et la proclamation d'une Déclaration des droits de l'enfant. L'enfant a le droit d'exiger que ses problèmes soient considérés avec impartialité et sérieux. Jusqu'à présent, tout dépendait de la bonne ou de la mauvaise volonté de l'éducateur, de son humeur du jour. Il est temps de mettre un terme à ce despotisme ».

✓ **Le paiement de la Maison de l'orphelin** (p.344) : « Nous nous sommes dit que nous étions assez mûrs pour tenter l'expérience de l'autogestion. Cet itinéraire nous a amenés à créer un Parlement dont, à l'heure qu'il est, nous ne pouvons dire encore grand-chose ».

- **Calendrier** (p.345).
- **Cartes-souvenirs** (p.347).

Je reste admirative devant les initiatives prises par J. Korczak ainsi que les outils qu'il a mis en place afin d'améliorer le quotidien des enfants dans l'orphelinat et de seconder aussi le travail des éducateurs. Je reste encore un peu perplexe face à certains jugements concernant des délits assez importants. On a l'impression que tout est pardonnable et par conséquent on ne s'y retrouve plus. Mais je me dis que c'est bien facile d'émettre une critique lorsqu'on ne vit pas une telle situation. Et puis il ne faut pas oublier que J. Korczak testait avec l'idée du tribunal un nouveau concept permettant un lien de communication entre l'enfant et l'adulte.

Cette dernière partie m'a fait penser à un livre que j'avais lu en classe de 4ème et que j'ai relu par la suite : « Chiens perdus sans collier » de **Gilbert Cesbron** (éditions J'ai lu). On y retrouve les divers caractères d'enfants, l'incertitude par rapport à leur devenir, et, également les multiples questions que se pose l'éducateur tout au long de sa vie. Ce sont deux ouvrages complémentaires.

Pour terminer je laisse la place à Janusz Korczak qui par une phrase résume bien l'idée principale de son livre : **la confiance envers les enfants**. « **L'éducateur qui fait preuve de bonne volonté et de méthodes avisées verra, jour après jour, augmenter le nombre de ses partisans venant renforcer le camp de la « nouvelle orientation »** ».

**CITATIONS** complémentaires à mon travail de Janusz KORCZAK relevées dans l'œuvre « Comment aimer un enfant ».

**L'enfant dans sa famille :**

« La vie donne corps aux rêves. C'est à partir des rêves que se construit la réalité ».

« La vérité naît dans la souffrance ».

« Apprends à te connaître avant de prétendre connaître les enfants. Mesure les limites de tes capacités avant de fixer celles des droits des enfants ».

Korczak parle de l'enfant en général : « C'est un « moi » lointain qui dormait dans une lignée d'ancêtres, c'est la voix d'un cercueil verrouillé et oublié depuis longtemps qui, tout d'un coup, se fait entendre en ton enfant ».

« Seules, notre ignorance et une observation superficielle nous empêchent de voir chez un nouveau-né une personnalité bien définie faite d'un tempérament, d'une intelligence bien à lui et de la somme de ses expériences existentielles ».

« Je considère que le baiser, sagement dosé, constitue un précieux moyen éducatif : il calme la douleur, adoucit une parole sévère, éveille le repentir, récompense l'effort ».

« L'enfant a le sens du devoir, respecte l'ordre et ne fuit pas ses responsabilités pour peu que nous ayons la sagesse de ne pas les lui imposer par contrainte et qu'elles ne dépassent pas ses forces ».

## **L'internat :**

« Ne t'applique pas à devenir un éducateur austère, une comptabilité psychologique dans le cœur et un code pédagogique dans la tête. Tu jouis d'un allié merveilleux : la jeunesse, et tu voudrais faire appel à cette grincheuse empotée qu'est l'expérience ».

« Tu commettras toutes ces erreurs parce que, seul celui qui ne fait rien ne se trompe jamais ».

« La vexation est une punition grave, l'une de celles qui font le plus mal ».

« Prête une oreille attentive aux plaintes des enfants, observe-les de très près et tu trouveras sûrement le moyen de remédier à un plus grand nombre de leurs problèmes ».

« Les enfants ont besoin de rire, de courir, de faire mille bêtises. Si, pour toi, la vie ressemble à un cimetière, permets-leur d'y voir un pré ».

« Plus tôt tu leur créeras des conditions propices à leur développement intellectuel, plus vite tu verras tes petits singes amusants se transformer en hommes ».

## **Colonies de vacances :**

« Le maintien de l'ordre dépend entièrement de votre capacité de prévoir. Un prévoyant peut toujours parer à tout ».

« Dans un internat, il y a des enfants malheureux parce que inconfortablement ou insuffisamment vêtus, ensommeillés ou indisciplinés sur le plan du sommeil, à demi affamés ou affamés tout court ».

« Plus tu es jeune et inexpérimenté, plus il te faut être prudent dans tes actes et paroles, méfiant à l'égard des réussites trop faciles ».

« Riche d'expériences acquises lors d'un séjour, on va de succès lors du second, et la satisfaction qu'on en éprouve encourage à aller de l'avant ».

« Je répète : un éducateur se doit de bien connaître chacun des enfants qui lui sont confiés, sinon, il n'est qu'un mauvais éducateur ».

« Avec le temps, j'ai compris que si l'éducateur introduit parmi les enfants une brebis galeuse, c'est à lui d'en supporter la responsabilité, c'est à lui de veiller à ce qu'il ne se passe rien d'anormal. Cette tâche dépasse les forces des enfants ».

« Me fondant sur l'observation des enfants en colonie d'été, je prétends qu'un enfant normal préfère toujours un jeu de ballon, une course, une baignade, l'escalade d'un arbre, aux mystères d'un coin solitaire qui lui inspire on ne sait quelles rêveries ».

« Forcer l'amitié entre enfants complètement différents quant à leur valeur morale et l'expérience qu'ils peuvent avoir de la vie, les enfants que seule leur pauvreté unit, c'est faire preuve d'irresponsabilité : sous prétexte d'éprouver leur résistance morale, on les soumet aux dangereuses influences des camarades corrompus ».

« Éducateur, tu te dois de connaître le milieu social d'où viennent tes élèves ».

« Vous ne pouvez rien construire avec des mots, mais, sans eux, vous ne pouvez mener à bien aucun travail. La parole est votre alliée, elle n'est jamais votre remplaçante ».

« La confiance en soi et la capacité de voir de loin ont toujours quelque chose de serein et s'accompagnent d'indulgence, alors que l'inexpérience est boudeuse et sujette à des sautes d'humeur ».

## **La Maison de l'orphelin :**

« L'éducateur qui fait preuve de bonne volonté et de méthodes avisées verra, jour après jour, augmenter le nombre de ses partisans venant renforcer le camp de la nouvelle orientation ».

« L'enfant ne pense pas moins ni moins bien que l'adulte : il pense autrement. Notre façon de penser est faite d'images ternies et de sentiments poussiéreux. L'enfant, lui pense avec ses sentiments, pas avec son intellect ».

« Longtemps, j'ai cru que la meilleure manière de s'adresser à eux (les enfants) c'était d'utiliser des mots faciles, imagés, convaincants, propres à capter leur intérêts.

Aujourd'hui, je ne pense plus qu'il faille à tout prix adapter son vocabulaire à la mentalité enfantine ; ce qui compte davantage, je crois, c'est d'être bref, affectueux et franc ».

« Mais la fonction de juge vous donne également la possibilité de comprendre beaucoup de chose : on se rend mieux compte combien être juste est difficile et combien importante est la justice ».



# L'ÉVOLUTION ET LA CONCRÉTISATION DES DROITS DE L'ENFANT AU XX<sup>ème</sup> SIÈCLE

## 1) Janusz Korczak et les droits de l'enfant

Depuis 1989, date de la proclamation par les Nations unies de la **Convention internationale des droits de l'enfant**, on parle beaucoup - et à juste titre - de ces droits. Mais qui sait encore, aujourd'hui, que bien avant la **Convention** de 1989, Janusz Korczak fut le pionnier de ces droits et que la **Convention** peut être considérée comme un héritage direct de sa pensée ?

Dès le début de ce siècle, Korczak avait appelé de ses vœux une sorte de charte solennelle ("**Magna Charta Libertatis**"). J. Korczak a été un précurseur de l'éducation non violente, ces premiers écrits datent de 1915. Son œuvre fourmille d'indications éparses sur les droits particuliers qui lui tenaient le plus à cœur.

Pour en faire le survol, j'emprunte à Betty Jean Lifton (dans : Janusz Korczak, **Le roi des enfants**, Editions Robert Laffont, Paris, 1989) la liste des droits qu'il considérait comme les plus essentiels accompagnés des citations correspondantes :

- L'enfant a droit à l'**amour** ("Aimez l'Enfant, pas seulement le vôtre")
- L'enfant a droit au **respect** ("Demandons le respect pour les yeux brillants, les fronts lisses, pour l'effort juvénile et la confiance. Pourquoi des yeux ternes, un front ridé, des cheveux gris ... ou une résignation fatiguée exigeraient-ils un plus grand respect ?")
- L'enfant a droit aux **conditions les meilleures** pour sa croissance et son développement ("Nous demandons que soient supprimés la faim, le froid, l'humidité, les odeurs nauséabondes, le surpeuplement")
- L'enfant a le droit de vivre dans le **présent** ("Les enfants ne sont pas les personnes de demain, ils sont des personnes aujourd'hui")

● L'enfant a le droit d'**être lui-même** ou elle-même ("Un enfant n'est pas un billet de loterie destiné à gagner le gros lot")





- Vous dites :
- *C'est épuisant de s'occuper des enfants.*

*Vous avez raison.*

*Vous ajoutez :*

- *Parce que nous devons nous mettre à leur niveau.*  
*Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.*

*Vous vous trompez.*

*Ce n'est pas cela qui nous fatigue, mais le fait que nous  
devons nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.  
Nous élever, nous étirer, nous hisser sur la pointe des pieds.  
Pour ne pas les blesser. »*

---

Janusz KORCZAK, *Quand je redeviendrai petit*

---

- L'enfant a le droit à l'**erreur** ("Nous renonçons au désir illusoire d'avoir des enfants parfaits")
- L'enfant a le droit d'avoir des **secrets** ("Respectez leurs secrets")
- L'enfant a le droit d'être **pris au sérieux** ("Qui demande son avis ou son consentement à l'enfant ?")
- L'enfant a le droit d'être apprécié pour **ce qu'il est** ("L'enfant, étant petit, a peu de valeur marchande")
- L'enfant a le droit de **désirer, de réclamer, de demander** ("Avec les années, le fossé entre les demandes des adultes et les désirs des enfants s'élargit progressivement")
- L'enfant a le droit à "un mensonge, une tromperie, un vol occasionnels"
- L'enfant a le droit que l'on respecte **ses biens et son budget** ("Chacun a le droit de faire respecter sa propriété, quel qu'en soit le peu d'importance ou de valeur")
- L'enfant a le droit à l'**éducation**
- L'enfant a le droit de **résister** aux influences éducatives qui entrent en conflit avec ses croyances ("Il est heureux pour le genre humain que nous soyons incapables de forcer les enfants à céder aux coups portés à leur bon sens et à leur humanité")
- L'enfant a le droit de **protester** contre une injustice ("Nous devons en finir avec le despotisme")
- L'enfant a le droit d'avoir un **Tribunal des enfants** où il peut juger et être jugé par ses pairs ("Nous sommes les seuls juges des actions de l'enfant, de ses mouvements, de ses pensées... Un Tribunal des enfants est indispensable... dans 50 ans, pas une seule école, pas une seule institution n'en seront dépourvues")
- L'enfant a le droit d'**être défendu** dans un système de justice spécialisé dans l'enfance ("L'enfant délinquant est encore un enfant...")
- L'enfant a le droit que l'on respecte son **chagrin** ("Ne serait-ce que pour la perte d'un caillou")
- L'enfant a le droit de **mourir** ("Le profond amour de la mère pour son enfant doit lui laisser le droit de mourir prématurément... Tous les arbrisseaux ne deviennent pas des arbres").

## 2) Déclaration de Genève

Mme Eglantyne JEBB rédige une **Déclaration des droits de l'enfant** (Children's Charter) qui devient la charte fondamentale de l'Union Internationale de Secours de l'Enfant (UISE) dont elle est fondatrice.

L'Union Internationale de Secours aux Enfants (UISE), organisation internationale fondée en 1920, avait pour but « de secourir et protéger les enfants de tous les pays, sans distinction de nationalité, de race, ni de confession ».

La déclaration des droits de l'enfant – dite **Déclaration de Genève** – a été adoptée par le **Conseil général de l'Union Internationale de secours aux enfants** (UISE) dans sa session du 23 février 1923. Elle a été votée définitivement par le Comité exécutif de l'UISE dans sa séance du 17 mai 1923.

La **Déclaration** a été lue au poste de radiotéléphonie de la Tour Eiffel, à Paris, le 21 novembre 1923, à 18h10', par M. Gustave ADOR, ancien président de la Confédération suisse, président du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), membre du Comité d'honneur de l'UISE, et a été entendue distinctement de Genève.

La Déclaration de Genève a été adoptée le 26 septembre 1924 par l'Assemblée de la Société des Nations (SDN), réunie à Genève.

### **D é c l a r a t i o n   d e   G e n è v e**

Par la présente Déclaration des Droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les nations, reconnaissent que l'Humanité doit donner à l'Enfant ce qu'elle a de meilleur, affirment leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance.

**I. L'ENFANT** doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.

**II. L'ENFANT** qui a faim doit être nourri; l'enfant malade doit être soigné; l'enfant arriéré doit être encouragé; l'enfant dévoyé doit être ramené; l'orphelin et l'abandonné doivent être secourus.

**III. L'ENFANT** doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.

**IV. L'ENFANT** doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation.

**V. L'ENFANT** doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités doivent être mis au service de ses frères.

### **3) Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)**

En 1959, les 78 pays de l'ONU (Organisation des Nations Unies) adoptent la **Déclaration des droits de l'enfant** : 10 grands principes déclinent les besoins spécifiques des enfants.

#### **L'ONU :**

Créée après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a remplacé la Société Des Nations (SDN). Basée à New York, l'ONU regroupe

**aujourd'hui 193 pays** qui travaillent ensemble pour sauvegarder la paix et la sécurité mondiales. Sur le principe d'une coopération économique, sociale et culturelle.

Lors de son adoption, **le 20 novembre 1989**, la Convention a été l'aboutissement de plus de 60 ans de plaidoyer par des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres spécialistes des droits de l'homme, et a reflété un consensus extraordinaire des gouvernements. Aujourd'hui, tous les pays du monde sauf deux (Les États-Unis d'Amérique et la Somalie) ont accepté de respecter ses normes. Grâce à ce traité, toutes les personnes âgées de moins de 18 ans (c'est-à-dire tous les enfants) et leur protection sont une priorité pour tout le monde, en particulier les gouvernements.

Les Etats-Unis ont signé la Convention mais ne l'ont pas ratifiée : la peine de mort est en vigueur dans plusieurs Etats de l'Union.

Quant à la Somalie, il lui est impossible d'appliquer un traité international, vu qu'au niveau national, les structures juridiques ne fonctionnent plus.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est unique en ce sens que :

♦ Elle porte sur tous les domaines et qu'elle est le seul instrument qui reconnaisse les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de l'enfant.

♦ Elle est universelle, s'appliquant à tous les enfants dans toutes les situations dans la quasi-totalité de la communauté des nations.

♦ Elle est inconditionnelle, demandant même aux gouvernements qui manquent de ressources d'agir afin de protéger les droits de l'enfant.

♦ Elle est intégrée, affirmant que tous les droits sont essentiels, indivisibles, interdépendants et égaux.

## **LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MONDE DE NOS JOURS**

→ Selon l'**Organisation Internationale de Travail (OIT)** « le travail des enfants » regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants :

↳ de leur enfance.

↳ de leur potentiel et de leur dignité.

Et nuisent :

↳ à leur scolarité.

↳ à leur santé.

↳ à leur développement physique et mental.

→ L'OIT a défini **trois catégories de travail**

① Enfants économiquement actifs :

317.4 millions d'enfants de 5 à 17 ans (juillet 2007).

Ce travail respecte les limites légales, il ne perturbe pas la santé ou le développement des enfants et ne nuit pas à leur scolarité.

② Formes du travail des enfants à éliminer

La Convention 138 de l'OIT instituée en 1973 préconise l'élimination de tout travail effectué par un enfant n'ayant pas atteint l'âge minimum prescrit (16 ou 18 ans selon conditions strictement définies).

218 millions d'enfants de 5 à 17 ans sont astreints à des travaux dangereux pour leur santé mentale, physique et morale surtout dans l'agriculture, les mines, les carrières, les fabriques de tissage ...

③ Pires formes du travail des enfants portant atteinte aux droits de l'Homme et de l'enfant

La Convention 182 de l'OIT instituée en 1989 régit ces formes de travail qui concernent 126 millions d'enfants de 5 à 17 ans qui sont assujettis

- ↪ à la servitude pour dettes.
- ↪ aux travaux forcés.
- ↪ à l'enrôlement dans des groupes armés.
- ↪ à la traite en vue de leur exploitation sexuelle.
- ↪ au recrutement pour le trafic de stupéfiants.

Ces enfants sont privés de leur enfance et de leurs droits notamment

- ↪ le droit à l'éducation.
- ↪ le droit à la santé.
- ↪ le droit au repos.
- ↪ le droit au jeu et aux activités récréatives indispensables à un bon développement (article 31 de la CIDE).

## **LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MONDE AU XX<sup>ème</sup> ET XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE**

### **La Traite des enfants et travail forcé**

Enfant victime de la traite : « Toute personne de moins de 18 ans qui est recrutée, transportée, transférée, hébergée ou accueillie à fin d'exploitation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays donné ».

La traite est directement liée à la demande de main-d'œuvre bon marché, malléable et docile ; les enfants deviennent la proie d'employeurs qui les

contraignent à des conditions de travail qui violent impunément les droits humains :

- ↪ jockey de chameau.
- ↪ travail domestique.
- ↪ exploitation sexuelle et commerciale.
- ↪ trafic de drogues.
- ↪ enrôlement dans les groupes armés.
- ↪ exploitation et esclavage extrêmes dans le secteur industriel informel.
- ↪ mariages forcés.
- ↪ adoptions illégales.

La traite des enfants concerne le monde entier y compris l'Europe.

8 millions d'enfants orphelins du VIH/sida vivent en Afrique de l'Est et Afrique Australe ; deux régions où les enfants sont victimes de trafic d'être humains.

Sur environ 30 000 enfants de moins de 18 ans, la moitié de 10 à 14 ans se livrent à la prostitution en Afrique du Sud.

### **Le travail domestique**

Le travail domestique au sein des familles touche en majorité les filles en dessous de 16 ans. Selon les normes de l'OIT, l'enfant est poussé à exécuter des tâches domestiques chez un tiers ou un employeur qui l'exploite pouvant aller jusqu'à l'esclavage y compris en France.

Le travail domestique de l'enfant est considéré comme principe de la solidarité familiale et en aucun cas comme une forme d'esclavage.

Il s'agit pourtant, dans certains cas des pires formes d'exploitation et de cas de maltraitance (y compris le viol).

### **Le travail dans les ateliers de tissage et les briqueteries**

Pour mesurer l'ampleur et l'horreur de cette forme de travail forcé il suffit de lire :

« ... enchaînés à un métier à tisser ou un four à briques, les jambes brisées pour qu'ils ne s'enfuient pas ... les enfants présentent toutes les marques propres à leur « métier » : ... les doigts striés de coupures et semés de trous infectés sont

le signe distinctif des tisseurs de tapis ; pour les cuiseurs de briques, ce sont les brûlures, pour les domestiques les cicatrices purulentes ... ».

Le Monde 2 : « Les enfants esclaves à l'école de la Liberté » Cécile Allegra.

### **L'exploitation sexuelle des enfants**

Nombre d'enfants pris au piège de l'industrie du sexe : 1.8 million.

Par exemple,

On estime à 12 000 le nombre d'enfants népalais, en majorité des filles, qui sont vendus ou enlevés et enfermés dans des maisons closes au Népal, en Inde ou dans d'autres pays.

### **Les enfants associés à des groupes armés**

Enfant soldat : « Toute personne fille ou garçon de moins de 18 ans, recrutée et utilisée par un groupe armé ou une armée, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce, combattant, cuisinier, porteur, messenger ...

### **Les activités illicites**

Le recrutement d'enfants à des fins de trafic de stupéfiants concerne particulièrement l'Asie du Sud-est, l'Europe Centrale et Orientale.

Ces enfants qui sont autant revendeurs que consommateurs de drogues sont amenés pour survivre à mendier, voler ou à se prostituer pour se procurer la drogue dont ils sont dépendants.

## **POURQUOI ET QUE FAIRE**

### **→ Les causes**

↪ le niveau de sous-développement rural.

↪ les familles nombreuses où tous contribuent au revenu familial.

↪ le décès ou l'absence des parents.

↪ les enfants abandonnés.

↪ l'analphabétisme et un système scolaire ne garantissant pas un emploi.

Seul un enfant sur trois dans le monde achève le cycle primaire, pas ou peu d'école dans les zones rurales ou les bidonvilles, coût élevé des fournitures scolaires et de la cantine.

↳ les budgets pour l'éducation sont insuffisants : dans le monde 70% des enseignants ont un salaire qui ne leur permet pas de vivre.

↳ l'échec ou l'inefficacité des politiques sociales ainsi que certains facteurs socioculturels : discrimination envers

- ✓ les filles.
- ✓ les handicapés.
- ✓ les minorités ethniques.
- ✓ les paysans sans terre.
- ✓ les réfugiés.
- ✓ les populations déplacées ...

↳ en Afrique subsaharienne, un enfant sur cinq, orphelin à cause du VIH/sida est soit adopté par la famille proche ou doit travailler pour élever ses frères et sœurs.

↳ la crise 1997-98 en Asie et l'évolution de l'ex-Union soviétique ont favorisé le recrutement des enfants dans les conflits armés et la traite des enfants destinés à l'industrie du sexe.

↳ en 2004, en Asie du Sud-Est suite au Tsunami, les orphelins ou enfants séparés de leurs parents ont souffert de menaces d'enlèvement et de contraintes au travail par leur famille et leur communauté pour survivre.

### → **Les raisons de l'exploitation des enfants**

- ↳ les salaires des enfants font baisser l'ensemble des salaires.
- ↳ la morphologie des enfants est plus adaptée à certaines tâches (mines, tissages de tapis ...).
- ↳ l'économie informelle qui ne respecte pas les lois réglementant le travail accentue l'exploitation des enfants.

### → **Les actions**

#### **Au niveau international**

- ✓ Renforcer la coopération internationale avec les pays en développement.
- ✓ Rendre plus équitable le commerce international.
- ✓ Adopter des codes de conduite et des politiques d'achat avec les fabricants et les gouvernements.

#### **Au niveau national**

- ✓ Lutter contre la pauvreté.
- ✓ Enregistrer des enfants à la naissance.



- ✓ Interdire immédiatement les pires formes de travail.
- ✓ Établir l'éducation primaire gratuite et obligatoire.
- ✓ Supprimer les frais de scolarité, exiger des latrines séparées, former et motiver les enseignants ...
  - ✓ Faire respecter la législation sur le travail des enfants et faire connaître la CIDE.
  - ✓ Améliorer l'inspection du travail pour permettre aux enfants travailleurs d'aller à l'école.
  - ✓ Introduire dans le travail, l'égalité entre les hommes et les femmes et développer l'éducation.
  - ✓ Appeler à une mobilisation sociale les pouvoirs publics, les organisations internationales, les ONG, les syndicats, les entreprises, la presse, les communautés religieuses ...
  - ✓ Développer l'éducation primaire et obligatoire chez les enfants économiquement actifs, au besoin sur leur lieu de travail.

## Bibliographie française de Janusz KORCZAK

On estime au tiers de son œuvre environ, le nombre des ouvrages de Korczak traduits en français mais la plupart sont aujourd'hui épuisés. L'édition en cours en Pologne de l'édition scientifique-analytique-critique des Œuvres complètes (*Korczak Dziela*, 13 tomes parus), est devenue un facteur important de développement de la recherche. — Ordre chronologique. Les livres pour enfants sont signalés par un astérisque\*.  
© AFJK-B.L., 1985-2004, révision 02-2004.

- **Colonies de vacances\*** ou **Yoski, Moski, Sroule** (1909)  
Traduit et préfacé par A. M. Fathaud-Brésin, Éd. Polyglottes, Paris 1970, 96 p. — Distribué par l'AFJK.
- **Colonies de vacances\*** (1910)  
Traduit et publié par A-M.Fathaud-Brésin, Éd. La pensée universelle, Paris 1984, 224p. — Distribué par l'AFJK.
- **La gloire\*** (1912)

Trad. et préface par Z.Bobowicz, ill. F.Davot, Éd. Flammarion, coll. Castor Poche n°4, Paris 1980, 156p., 19 ill. n & b.

• **Comment aimer un enfant** (1919-1920), suivi de  
«**Le droit de l'enfant au respect**» (Pamphlet, 1928)

Traduit par Z.Bobowicz (en 1978), deux préfaces de S.Tomkiewicz, chronologie en postface, Éd. R.Laffont, coll. Réponses, Paris 1998, 408p.

• «**La gazette scolaire**»\* (1921)

Trad. Z.Bobowicz, Publication pédagogique du CLÉMI, Paris 1988, 24p.

• **Seul à seul avec dieu**\* ou **Prières de ceux qui ne prient jamais** (1921)

Traduit et préfacé par Z.Bobowicz, Éd.Point Seuil, 1995, 94 p. et Éd.Cana, 1982, 68 p. — Distribué par l'AFJK.

• **Le roi Mathias Premier**\* (1922)

Trad. M.Wajdenfeld (1967), Gallimard Jeunesse Folio Junior vol.n°1344 (nouvelle présentation), Paris 09/2004, 448p., ill n&b par Claude Lapointe, 12x18cm, ISBN 2-07-050786-6 – Publié entièrement en ligne sur: <http://roi-mathias.fr>

• **Le roi Mathias sur une île déserte**\* (1923)

Trad. M.Wajdenfeld (1986), Éd. Gallimard Jeunesse, illustré par Claude Lapointe, coll. Folio Junior n°598, Paris 01-1991, 320p., 26 ill. n & b.

• **Quand je redeviendrai petit**\* (1925)

Traduit par Z.Bobowicz, publié avec deux autres ouvrages de Janusz Korczak réunis sous le titre: *Le droit de l'enfant au respect*, coéd. Laffont/Unesco coll. Réponses, Paris 1979, 304 p. — *Épuisé*.

• **Les règles de la vie**\* (1929)

Trad. M.F.Iwaniukowicz, Publication pédagogique du CIDH (Centre International d'Initiation aux Droits de l'Homme, ass. Loi 1901), 1 rue Froelich, BP 186, 67604 Sélestat Cedex, tél/fax 03/88/92/94/72, cidh@wanadoo.fr, 1993, 100 p.A4, relié.

• **Le Sénat des fous** (1930), *pièce de théâtre*

Trad., adapt. et préf. par Z.Bobowicz, Éd. Cahiers bleus, 29 rue des Cumines, 10!000 Troyes, tél. 03/25/45/18/67, Troyes 11-1985, 90 p. — Prod. radiophonique, création par France Culture le 23 juillet 1986, réal. Br.Horowicz, zh3omin, INA.

• **Moïse, benjamin de la bible**\* (1937)

Adaptation par Z.Bobowicz, coéd. Librairie bleue/Unesco, Troyes 1988, 130 p. (adresse des Éd. Cahiers bleus ci-dessus).

• **Journal du ghetto** (1942), *nouvelle édition augmentée*

Trad. par Z.Bobowicz (1979 et 1998), préface par Z.Bobowicz suivie d'un témoignage d'Igor Newerly: «Sur un document emmuré», postface avec chronologie et une note sur l'état des documents retrouvés, Éd. R.Laffont coll. Pavillons, Paris 04-1998, 294 p. et Éditions 10/18, Paris 2000, 330p.

• **La Palestine Notes de voyage et correspondance 1927-1939**

Traduction et introduction par Zofia Bobowicz, avant-propos de Théo Klein, Éd. Noir sur blanc, Paris septembre 2002, 200 p., avec un cahier photo de 8 pages, format 14 x 23cm.

• **Herschele et autres contes** suivi de «Pour un nouvel epos»

Trad. Malinka Zanger et Yvette Métral, avec un poème d'Armand Gatti intitulé: «Le dit du ghetto vide», Éd. Est-Ouest internationales (ass. Loi 1901), 39 rue de la Réunion, 75020 Paris, tél. 06/40/78/57, gferenczi@yahoo.com, 2003, 92p., Paris 2003, 92p., 13x21cm.

## **SOURCES** diverses consultées pour la rédaction de ce travail

### **Livres, brochures ... :**

✓ « **Comment aimer un enfant** » de Janusz Korczak, éd. Réponses/Robert Laffont.

✓ « **La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant** », Institut de l'enfance et de la famille, éd. Candot-Bourgery.

✓ « **Le Moutard, Mieux comprendre mes droits, mes responsabilités N°19** », éd. Du Moutard.

✓ « **Brochure La Convention relative aux droits de l'enfant** » par le Comité français UNICEF.

### **Sites Internet :**

✓ <http://www.wmaker.net/maisonenfant/Les-droits-de-l-enfant-selon-Korczak>

✓ [http://www.aidh.org/DE/DE\\_decla](http://www.aidh.org/DE/DE_decla)

✓ <http://www.unhchr.ch/french/html/menu>

✓ <http://formation.paris.iufm.fr>